



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du sport

Question écrite n° 63293

Texte de la question

M Gerard Leonard attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les vives inquietudes eprouvees par le mouvement sportif devant le retard apporte au versement du Fonds national de developpement du sport (FNDS). Alors que les ligues et clubs sportifs ont naturellement mis en oeuvre tout au long de l'annee les actions relevant de leurs competences, ils se voient aujourd'hui confrontes a des difficultes financieres serieuses liees au non-versement du FNDS. Bien plus, il semblerait que cette situation ne puisse se debloquer avant le deuxieme trimestre 1993. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre si ces inquietudes s'averent fondees pour l'avenir, et a quel moment ces credits FNDS pourront etre affectes a leurs destinataires.

Texte de la réponse

Reponse. - Concu pour accroitre la capacite du financement public du sport, le Fonds national de developpement du sport (FNDS) n'atteint que partiellement cet objectif depuis plusieurs annees en raison de la diminution importante de son rendement. Le complement apporte en fin d'annee par dotation sur le titre IV du budget de l'Etat ne repond que tres imparfaitement aux besoins du monde sportif en raison notamment des retards qu'il implique dans le versement d'une fraction importante des subventions. Il est vrai pour ces raisons que le solde des engagements lies a l'exercice 1992 sera verse dans les premiers jours de janvier des que les credits du collectif 1992 seront disponibles. Les beneficiaires de ces aides ne connaîtront donc qu'un leger decalage de tresorerie. Cette situation qu'il ne faut pas dramatiser n'est pas satisfaisante. C'est la raison pour laquelle le ministre de la jeunesse et des sports a souhaite qu'il soit procede a une importante reforme du mode de financement du FNDS qui garantisse un montant de recettes stables tout en preservant le principe de la cogestion cher au mouvement sportif. Les propositions formulees par M le depute Didier Migaud dans son rapport permettent d'atteindre les objectifs recherches en terme de volume financier et en terme de tresorerie. Ces mesures qui permettront d'arriver, des 1993, a un montant de 850 millions de francs grace a une modification des taux de prelevement du loto national qui passe de 2,5 a 3,5 p 100 du montant des enjeux et du PMU qui passe lui de 0,077 a 0,1 p 100, le loto sportif passant de 30 a 25 p 100, constituent la base de la reforme structurelle devenue necessaire.

Données clés

Auteur : [M. Leonard Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63293

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4877